

# DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION: AD-AGE-0586

#### I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée

compétence et d	ouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de e signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Communauté française, en application des articles 2 et 79, § 2.
☐ Autre(s) texte	e(s) juridique(s):
☐ Acte de délé	gation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :
	on est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celui- es dispositions qui autorisent une délégation en cascade

## II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Direction générale de l'Enseignement obligatoire

- Rang et/ou fonction : Directeur général

- Nom et prénom : AERTS-BANCKEN Fabrice

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction des affaires générales et de la sanction des études – Service des Centres Psycho-Médico-Sociaux

- Rang et/ou fonction : Attachée

Nom et prénom : TIREZ Christel

## III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

Afin de ne pas laisser de place à l'interprétation, privilégiez le copier-coller de la disposition de l'arrêté que vous souhaitez subdéléguer. Distinguez aussi chaque compétence selon qu'elle a des effets **internes** (tableau 1) ou **externes**, c'est-à-dire qu'elle affecte les tiers à l'administration (tableau 2).

TABLEAU 1 : compétences à effets internes

(	Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	<u> </u>
	/	

## TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre	<u> </u>
texte	
Article 79, § 1 <sup>er</sup> , 3°	Admission aux subventions des écoles et centres psycho-médico-sociaux
Article 79, § 1 <sup>er</sup> , 4°	Engagement et liquidation des dotations de fonctionnement aux établissements d'enseignement et Centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française ainsi que les subventions diverses, report des crédits y afférents

## IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence ou d'empêchement du subdélégataire, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le  $suppléant\ n^{\circ}1$ :

- O Entité : Service général de l'enseignement secondaire ordinaire Direction des affaires générales et de la sanction des études
- O Rang et/ou fonction: Directrice
- O Nom et prénom : D'HAEYERE Isabelle

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. 1.1. 2

En cas d'absence ou d'empêchement du subdélégataire et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s) sera(ront) exercées par le **suppléant n°2** :

- O Entité : Direction générale de l'Enseignement obligatoire Service général de l'enseignement secondaire ordinaire
- O Rang et/ou fonction : Directeur général adjoint
- O Nom et prénom : REBELLA Damien

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

<u>V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.</u> *Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléquées.* 

#### VI. Durée de la délégation.

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature. L'acte n'est opposable qu'à compter de sa publication; il convient donc le cas échéant dans l'intervalle de joindre une copie du présent acte à la décision.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (facultatif):

Date et signature du subdélégataire

Date et signature de l'autorité délégataire

All
25
Patracycce.
Della

Signé par Fabrice AERTS-BANCKEN le 15/03/2021 16:37:28

Signé par Christel TIREZ le 16/03/2021 08:50:16

Signé par Isabelle D'HAEYERE le 16/03/2021 14:57:02

Signé par Damien REBELLA le 16/03/2021 16:02:45